



**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivante :


2718, chemin Sullivan : Demande de dérogation mineure présentée par Métal Plus inc., visant à fixer à 7,2 mètres plutôt qu'à 10 mètres comme le prescrit la réglementation, la marge arrière minimale applicable à un bâtiment complémentaire projeté, le tout sur le lot 4 721 439 du cadastre du Québec.

1324, rue Turcotte : Demande de dérogation mineure présentée par Gestion Denis Fournier inc., visant à fixer à 8,4 mètres plutôt qu'à 10 mètres comme le prescrit la réglementation, la marge de recul avant minimale applicable à la construction d'une nouvelle aire de réception du bâtiment principal, le tout sur le lot 2 299 055 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 18 juin 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville accepterait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 30 mai 2018.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière